

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 20 avril 2026 à 19h00 à 22h26

**Etaient présents** : BIERI Patrice, BREMONT Thierry, CARTIER Sylvestre, FRAPART Yves- Michel, GUICHON Julie, LE BRICQUIR Alain, LE BRICQUIR Valérie, MANGIN Estelle, MOLINIER Denis et ROUSSEAUX Catherine.

**Absente excusée** : ANDRUETTE Aurore

**Secrétaire de séance** : BIERI Patrice

2 spectatrices

Présentation de Romane ACERBIS, stagiaire en formation de secrétaire générale de mairie.

### **Commission Communale des Impôts Directs**

Suite au renouvellement du conseil municipal, chaque organe délibérant doit proposer une liste de 24 noms répartis en 2 groupes : commissaires titulaires et commissaires suppléants. Cette proposition sera transmise à la DRFIP qui désignera les membres qui siégeront à cette commission pendant toute la durée du mandat.

Rappel, cette commission est présidée par le Maire. Son rôle est de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Conditions : avoir plus de 18 ans, être de nationalité française ou ressortissant d'un pays membre de l'UE, jouir de ses droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales (TF, TH résidence secondaire, CFE), être familiarisé avec les circonstances locales. Monsieur le Maire propose une liste de 21 noms. Plusieurs élus proposent 3 noms d'administrés supplémentaires. Après délibération, le conseil municipal décide avec 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention de valider la liste de 24 noms proposée. Celle-ci sera transmise à la DRFIP qui choisira les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants. Cette commission est appelée à se réunir une fois par an.

### **Indemnités de fonctions des élus**

Les élus locaux peuvent percevoir des indemnités de fonctions compte tenu de leur(s) mandat(s). Ces indemnités sont réglementées, plafonnées et calculées selon la strate démographique dans laquelle s'inscrit la commune ou l'établissement. La population à prendre en compte est la population « totale » telle qu'elle résulte du dernier recensement.

**Indemnité du Maire** : Elle est fixée de droit et sans débat au taux maximum. Le maire peut, à son libre choix, demander, de façon expresse, à ne pas en bénéficier, le conseil municipal pouvant alors, par délibération, la fixer à un montant inférieur.

**Indemnité des adjoints** : Le conseil municipal détermine librement leur montant, dans la limite de l'enveloppe globale indemnitaire. L'indemnité versée à un adjoint ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire.

**Indemnité de fonctions des conseillers municipaux** Les conseillers municipaux ayant reçu délégation de la part du maire, sans condition de seuil démographique peuvent également percevoir une indemnité dont le montant doit respecter la double limite suivante :

- l'indemnité de fonction doit être comprise dans le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,
- l'indemnité ne peut être supérieure à celle susceptible d'être attribuée au maire.

**L'Enveloppe indemnitaire globale** : Elle est constituée par le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints (suivant l'effectif légal et non l'effectif réel) soit une enveloppe globale de 39 268.68€ brut pour une année complète.

Monsieur le Maire réfléchit sur le montant de son indemnité et pour l'instant et sans demande expresse de sa part, le montant de son indemnité sera donc de droit, à son taux maximal telle que définie par la loi (soit 1 820.96€ brut mensuel)

Après délibération, le conseil municipal décide avec 7 voix pour et 3 abstentions de verser le montant maximum des indemnités allouées pour les 2 adjoints (483.81€ brut mensuel par adjoints) et pour les conseillers délégués (soit 246.64€ brut mensuel).

**Subventions 2026**

Monsieur le Maire rappelle les subventions aux associations accordées en 2025 pour un montant total de 955€.

Les élus étudient chaque dossier de demande de subvention déposé par les différentes associations. Il faudra que la commission animation revoit les conditions de mise à disposition de la salle des fêtes et l'inclus d'une manière ou une autre dans cette réflexion autour des subventions accordées. Après délibération, le conseil municipal valide, avec 8 voix pour et 2 abstentions, l'attribution de subvention 2026 pour un montant total de 1 588€ répartie comme suit :

Harmonie de saint germain la ville.	50 €
ACPA	158 €
Familles rurales d'Écury	150 €
L'Escuriote	250 €
L'équipe Coole	150 €
Conciliateurs de justice	50 €
ADMR	500 €
A Cool'a	150€
ALMEA 51 Formation	130 €

**Compte financier unique 2025**

Depuis cette année, le compte administratif et le compte de gestion sont regroupés en un seul document : le compte financier unique (CFU). Madame Lainé et Monsieur le Maire sortent de la pièce. Monsieur Le Bricquie prend alors la présidence de la séance et présente le CFU 2025. Après délibération, les 9 élus restants, approuvent, à l'unanimité, la concordance de la comptabilité communale avec celle du comptable public.

*Retour de Madame Lainé et Monsieur le Maire*

**Affectation des résultats 2025**

Suite au vote du CFU 2025, il revient à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats 2025 sur le BP 2026. Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide l'affectation des résultats suivants :

Résultat en fonctionnement : 295 984.51€

Résultat en investissement : - 30 243.09€

Reste à réaliser : 29 535.82€

Besoin de financement article 1068 : 707.27€

Résultat cumulé des deux sections 2025 : 295 277.24€ (article 002 Recette fonctionnement)

**Taux de fiscalité 2026**

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité votés en 2025. Il faudra que la commission budget compare les taux pratiqués par la commune d'Écury avec les taux des autres communes proches. Après délibération, les élus décident à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

**BP 2026**

Suite aux réunions des réunions de préparation du budget des 23 et 30 mars 2026, il est proposé de voter le BP 2026. Monsieur le Maire propose aux élus un projet de dépense d'investissement supplémentaire : achat d'un terrain privé par la collectivité.

Les élus approuvent l'ajout de ce projet au BP2026.

Dépenses et recettes qui se décomposent de la façon suivante :

		Dépenses	Recettes
2026	Charges à caractère général	88 451.00€	
	Charges de personnel	121 600,00 €	
	Atténuations de produits	25 000,00 €	
	Virement section investissement	212 315.00 €	
	Opérations d'ordre entre sections	15 000.00€	
	Autres charges de gestion courante	48 252,00 €	
	Charges financières	13 760,00 €	
	Charges spécifiques	3 900.00 €	
	Excédent 2025		295 277.24 €
	Produits des services		81 314,00 €
	Impôts et taxes		3 500,00 €
	Fiscalité locale		151 200.00€
	Dotations et participations		114 956,00 €
	Autres produits gestion courante		26 050,00 €
	Produits exceptionnels		1.00 €
	<b>Total Fonctionnement</b>	<b>528 278.00€</b>	<b>672 298.24 €</b>
	Remboursement d'emprunts	63 615.00 €	
	Dépôts et cautionnement	2 175.00 €	
	Immobilisations incorporelles	10 900, 30 €	
	Subvention organisme publics	42 000.00 €	
	Immobilisations corporelles	162 700.00 €	
	Solde investissement reporté 2025	30 243.09€	
	Virement section fonctionnement		212 315 €
	Opérations d'ordre entre section		15 000€
	Dotations Fonds divers réservation		30 707.27€
	Emprunt et dettes assimilés (dépôt et cautionnement)		2 175.00 €
	Subventions d'investissements		51 436.12€
	<b>Total investissement</b>	<b>311 633.39€</b>	<b>311 633.39 €</b>

Monsieur le Maire propose au conseil le budget 2026 suivant :

Fonctionnement : .....672 298.24 € en suréquilibre (+ 144 020.24€)

Investissement : .....311 633.39 € en équilibre

Après délibération, le BP 2026 est adopté, à l'unanimité, tel que présenté.

### Questions diverses

#### -Travaux Enedis :

Les tranchées vont être macadamisées dans les jours à venir  
Une réunion avec ENEDIS et CTP a été demandée.

#### -Nov Habitat :

Stockage rue du Maltrat sur le talus herbeux pose problème  
Une demande de réunion publique a été demandée

#### -Horaires agents communaux :

Plusieurs élus s'étonnent de voir les employés partir vers 16h00, qu'en est-il de leurs horaires et que font-ils de leurs journées. Après un mandat pendant lequel ils ont été abandonnés, M Le Maire est en train de réorganiser tout le service, nous sommes élus depuis seulement 1 mois, il faut un peu de temps pour que tout rentre dans l'ordre sans brusquer qui que ce soit, merci lorsque vous avez des remarques ou des questionnements d'en faire part au Maire et à personne d'autre.

#### -Nids de poule :

Nos employés ont procédé au rebouchage de ceux-ci ainsi que rue du Nergonne en attendant de faire mieux

**-Location 2 ter :**

Les prétendants à la location de ce logement aimeraient avoir les clefs le plus tôt possible afin de faire des travaux de peinture avant leur installation. Oui mais à la condition qu'ils aient le cautionnement attendu et une assurance.

**-Compte des 3 maisons, aérodrome et actif :**

Un point détaillé sera fait

**-Benne à verres – Boulistes :**

Les voisins se plaignent des désagréments (bruits) générés par ces activités. Pas de solutions à proposer si ce n'est de tenter de dialoguer avec ces riverains

**-Fête des voisins 05/06 :**

La commission communication va, lors de sa prochaine réunion, travailler sur ce sujet qui devrait se dérouler dans la cour de la mairie.

**-RDV cyber sécurité 16/07 15h00 :**

Repoussée à cette date, agenda trop chargé à la date précédemment proposée.

**Dates prochaines réunions**

-Commission JPO : 27/04 19h00

-Commission communication : 29/04 19h00

-Commission vie sociale ou CM : 04/05 19h00

-Commission sécurité : 07/05 19h00-Commission travaux : 13/05 19h00

